



LA RUE DES RICHES CLAIRES DEVIENT UNE RUE SCOLAIRE
(ENTRE ST-CHRISTOPHE ET VAN ARTEVELDE)

ACTIVATION BORNE AMOVIBLE LE 28 AOÛT



La Ville de Bruxelles veut faire de l'environnement scolaire un lieu sûr et agréable pour ceux qui y vivent et ceux qui y vont à l'école. En instaurant une rue scolaire dans la rue des Riches Claires, nous limitons la circulation automobile durant les heures d'ouverture et de fermeture des portes de l'école. Ainsi le quartier devient plus sûr, l'air y sera plus sain et il sera plus agréable pour les parents et les enfants de se déplacer à pied, à vélo ou en transport public.

ACTIVATION DE LA BORNE AMOVIBLE LE 28 AOÛT

La borne amovible de la rue des Riches-Claires sera activée **le 28 août**. La borne sera en position haute **pendant les heures suivantes : tous les matins du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi de 14h45 à 15h45 et le mercredi après-midi de 11h30 à 13h**. En dehors de ces heures et durant les périodes de vacances scolaires, la rue restera accessible de manière normale, et la borne sera donc en position basse.

ONT UN ACCÈS PENDANT LES HEURES DE RUES SCOLAIRES :

- Piétons, cyclistes, usagers en trottinette, ainsi que les services de secours et d'entretien
- Les riverains, commerçants ou autres établissements établis dans la rue scolaire, moyennant une autorisation (par reconnaissance de plaque ou code)
- Les utilisateurs d'un garage, les services médicaux ou des véhicules devant charger ou décharger dans la rue scolaire, moyennant une autorisation (par reconnaissance de plaque ou code)

Les voitures garées dans la rue pourront la quitter sans problème pendant les horaires de la rue scolaire. Malgré les autorisations nous vous demandons de limiter les passages en voiture et les livraisons pendant les heures de la rue scolaire.

Pour toute question ou demande de laisser-passer, veuillez contacter la Cellule Stationnement : camera@brucity.be